

Fiche de Données de Sécurité

Date d'émission de la fiche: 2015-12-14



Section 1: Identification du mélange et de la société

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **KLEAN-KUT HP**

Code: **375207**

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Description du produit: **Décapant haute performance pour émulsions et bouche-pores**

Restrictions d'utilisation: Pour usage professionnel uniquement.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche signalétique

Fabricant: LABORATOIRES CHOISY LTÉE
390, boul. St-Laurent est
Louiseville, Qué., Canada, J5V 2L7
info@choisy.com
www.choisy.com

Distributeur: LABORATOIRES CHOISY S.A.
29 rue de Bassano
75008 PARIS, France
www.choisy.com

1.4 Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Laboratoires Choisy Ltée, Canada : 819 228 5564

Banque Nationale des Produits et Compositions (BNPC), France : 03 83 32 36 36 (Nancy)/ 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Section 2: Identification des dangers

2.1 Classement de la substance ou du mélange

Définition du produit: Mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Le produit est classé comme dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 tel qu'amendé.

Classification : CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1

Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Ingrédients dangereux :
- Éthanalamine
- Hydroxyde de potassium

Conseils de prudence

Généralités Non applicable.

Prévention P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou doucher. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage Non applicable.

Élimination P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets, conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

Information Additionnelle Non applicable.

2.3 Autres dangers

Aucun connu.

Section 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation:	Mélange	Classification (CE) 1272/2008 [CLP]	Type
Ingédients dangereux	Identificateurs	%	
- Ether de diéthyléneglycol et de monobutyle	EC: 203-961-6 CAS: 112-34-5 Indice: 603-096-00-8	15 - 30	Eye Irrit. 2, H319 [1] [2]
- Alcool benzyllique	EC: 202-859-9 CAS: 100-51-6 Indice: 603-057-00-5	5 - 10	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319
- Éthanolamine	EC: 205-483-3 CAS: 141-43-5 Indice: 603-030-00-8	5 - 10	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318
- Xylènesulfonate de sodium	EC: 215-090-9 CAS: 1300-72-7	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319 [1]
- Octyl- et Décyloxypropyl-N x-iminodiéthanoate de monosodium	CAS: 189354-78-7; 189354-79-8	1 - 5	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
- Hydroxyde de potassium	EC: 215-181-3 CAS: 1310-58-3 Indice: 019-002-00-8	1 - 5	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance ayant une limite d'exposition en milieu de travail

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases de risques mentionnées ci-dessus.

Section 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers soins**

- Contact oculaire:** Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact cutané:** Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation:** Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion:** Si la personne incommodée est consciente, lui faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin immédiatement.

4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

- Yeux** Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.
- Peau** Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures.
- Inhalation** L'inhalation de gouttelettes en suspension dans l'air ou d'aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
- Ingestion** Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

4.3 Indication de tout besoin médical immédiat et de tout traitement spécial requis

En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

5.2 Dangers particuliers de la substance ou du mélange

Inflammabilité du produit: Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Produit de décomposition thermique dangereux: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:; dioxyde de carbone;monoxyde de carbone;oxydes d'azote;oxydes de soufre;oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils pour les pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.

6.2 Précautions environnementales

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets.

6.4 Références à d'autres sections

Voir la section 8 pour les équipements de protection personnelle et la section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les aérosols. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Tenir à l'écart des acides. Manipuler avec soin, éviter les éclaboussures.

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Entreposer conformément à la réglementation locale. Tenir hors de portée des enfants. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Séparer des acides. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Non disponible.

Section 8: Contrôle de l'exposition/protection Individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Valeurs limites d'exposition
- Éther de diéthyléneglycol et de monobutyle	INRS (France, 2007). VME: 67.5 mg/m ³ Ministère du travail (France, 2007). VLE: 101.2 mg/m ³
- Éthanolamine	Ministère du travail (France, 2007). VME: 2.5 mg/m ³ VLE: 7.6 mg/m ³
- Hydroxyde de potassium	INRS (France, 1999). VLE: 2 mg/m ³ 15 minutes.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent des vapeurs, des aérosols ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du travailleur aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Protection individuelle:

Yeux	Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures chimiques.
Mains	Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques.
Respiratoire	Porter un respirateur approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.
Autre	Porter des vêtements de protection appropriés pour éliminer tout risque de contact avec la peau.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques**

pH	12 à 13	État physique	Liquide. [Liquide transparent.]
Densité relative	1.03 à 1.05	Odeur	Inodore.
Point d'ébullition	100°C	Couleur	Ambre.
Point de fusion	<0°C		
Ionicité (dans l'eau)	Anionique.		
Propriétés de dispersion	Non disponible.		
Solubilité	Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.		
Points d'éclair	Vase clos: >93.3°C [Pensky-Martens, vase clos] [Le produit n'entretient pas une combustion.]		

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

Section 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3 Risque de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique.

10.5 Matériaux incompatibles

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11: Informations toxicologiques**11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques****Effets aigus potentiels sur la santé**

Contact avec les yeux	Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.
Contact avec la peau	Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures.
Inhalation	L'inhalation de gouttelettes en suspension dans l'air ou d'aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion	Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets cancérogènes	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets mutagènes	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets tératogènes	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la reproduction	Aucun effet important ou danger critique connu.
Sensibilisant	Aucun effet important ou danger critique connu.

Données toxicologiques

KLEAN-KUT HP

375207

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
- Éther de diéthylèneglycol et de monobutyle	DL50 Cutané DL50 Orale	Lapin Rat	2700 mg/kg 6500 mg/kg	- -
- Alcool benzyllique	DL50 Cutané DL50 Orale	Lapin Rat	2000 mg/kg 1620 mg/kg	- -
- Éthanolamine	DL50 Cutané DL50 Orale	Lapin Rat	1018 mg/kg 1720 mg/kg	- -
- Xylènesulfonate de sodium	DL50 Cutané DL50 Orale	Rat	2001 mg/kg 5001 mg/kg	- -
- Octyl- et Décyloxypropyl-N x-iminodiéthanoate de monosodium	DL50 Cutané	Lapin	895 mg/kg	-
- Hydroxyde de potassium	DL50 Orale DL50 Cutané DL50 Orale	Rat Lapin Rat	470 mg/kg 1260 mg/kg 214 à 365 mg/kg	- - -
Voie	Valeur ETA			
Estimations de la toxicité aiguë du mélange:	Orale Cutané Inhalation (vapeurs)		6036.8 mg/kg 10180 mg/kg 55 mg/l	

Section 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Écotoxicité Aucun effet important ou danger critique connu.
Produit sans phosphate.

Écotoxicité en milieu aquatique:

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
- Alcool benzyllique	Aiguë CE50 230 mg/l Aiguë CL50 460 mg/l	Daphnie Poisson	48 heures 96 heures
- Éthanolamine	Aiguë CL50 33 à 93 mg/l	Daphnie	48 heures

12.2 Persistance et dégradation

Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- Éthanolamine faible

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation des substances PBT et de vPvB

Non applicable.

12.6 Autres effets nocifs

Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthode de traitement des déchets**

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14: Informations relatives au transport

KLEAN-KUT HP

375207

Informations sur la réglementation	14.1 Numéro ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s)	14.4 GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	UN2491	Éthanolamine en solution	8	III		Remarques Quantité limitée lorsque 5L ou moins.
Classe IMDG	UN2491	Ethanolamine, solution	8	III		Remarks Limited quantity in 5L or less

*GE=Groupe d'emballage / Packing Group

14.5 Dangers environnementaux

Polluant marin Not a pollutant.

14.6 Protections spéciales pour l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC

Non applicable.

Section 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementation et législation pour la sécurité, la santé et l'environnement particulières à la substance ou au mélange

Composition selon la législation relative aux détergents: moins de 5 %: agents de surface anioniques, agents de surface amphotères.

Substances parfumantes allergisantes: Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit est un mélange pour lequel il n'existe pas de données spécifiques concernant les effets sur la santé. Les risques sont évalués en fonction des propriétés physico-chimiques du produit et de sa composition. Les risques réels peuvent être surestimés.

Section 16: Autres informations

Texte complet des classifications [CLP/GHS]	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Eye Dam. 1, H318 Eye Irrit. 2, H319 Skin Corr. 1, H314 Skin Corr. 1A, H314 Skin Corr. 1B, H314 Skin Irrit. 2, H315	TOXICITÉ AIGUÈ (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUÈ (cutané) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUÈ (inhalation) - Catégorie 4 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1A CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
--	---	--

Texte complet des phrases de danger abrégées	H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation.
---	---

Date d'édition/ Date de révision 2015-12-14

Version 1

Avis au lecteur:

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles relatives au produit concerné.

L'information fournie sur cette Fiche de Données de Sécurité a été compilée à partir de notre expérience et des données présentées dans des publications techniques variées. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier la valeur de cette information pour l'adoption des mesures de sécurité requises. Nous nous réservons le droit de réviser les Fiches de Données de Sécurité du produit au fur et à mesure qu'une nouvelle information technique nous est communiquée. L'utilisateur a la responsabilité de contacter la compagnie pour s'assurer que la Fiche de Données de Sécurité est la dernière publiée.